



## DÉPOUILLEMENT

### D'ARBRE DE NOËL DE POINTE FORTUNE

#### DIMANCHE, 2 Décembre 2018

Nous vous invitons à la salle communautaire (694 rue Tisseur) où aura lieu le dépouillement d'arbre de Noël pour tous les enfants de moins de 10 ans.

#### NOUVELLE PROGRAMATION

- 9 :30 Ouverture des portes de la salle
- 9 :30 Maquillage et musique
- 10 :00 Nous vous servirons notre traditionnel buffet, cette année il sera servi comme petit déjeuner (style brunch)
- 10 :30 Spectacle (durée 60 min)
- 11 :30 Appel du Père Noël, les enfants qui sont inscrits pour le dépouillement recevront leur cadeau de la part du Père Noël

#### IMPORTANT, IMPORTANT, IMPORTANT

Les enfants qui ne sont pas inscrits pour cette fête, veuillez communiquer avec nous avant le 4 novembre 2018 par téléphone ou courriel :

Stéphanie Séguin : 514 952-0652

[lesloisirsdepointefortune@hotmail.com](mailto:lesloisirsdepointefortune@hotmail.com)



*Joyeux Noël et Bonne Année 2019!*

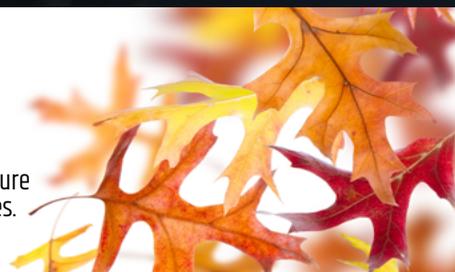
*Votre comité des Loisirs de Pointe-Fortune*



## 16 COLLECTE DE FEUILLES MORTES

**La deuxième collecte de feuilles mortes aura lieu vendredi le 16 novembre prochain.**

SACS DE PAPIER OBLIGATOIRES, aucune limite de sacs en papier à mettre en bordure de la rue. Vous pouvez vous procurer les sacs dans les épicerie et quincailleries.





## *2018 Une année de réalisations pour notre municipalité*

Chers Pointe-Fortunais et chères Pointe-Fortunaises, une fin d'année est un moment propice pour faire un bilan des réalisations qui ont été faites et mesurer le travail qui est à venir. L'année 2018 fut riche en réalisations et je suis fier de constater que les efforts pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens ont porté fruits.

### **Travaux et mise à niveau**

Encore cette année, beaucoup d'énergie a été investie dans l'amélioration de nos infrastructures, le tout financé à l'aide de subvention. Ainsi, plusieurs travaux se sont finalisés au cours de l'année. C'est notamment le cas pour le nouveau bassin souterrain sur la rue Tisseur. Contrairement à l'ancien bassin, cette réserve d'eau en cas d'incendie ne génère pas d'odeurs et est plus sécuritaire, car il n'y a pas de risque de noyade.

### **Environnement et santé sécurité**

Pointe-Fortune à conscience de l'urgence d'agir en environnement, c'est pourquoi nous avons implanté deux collectes de branches, en plus des deux collectes de feuilles mortes annuelles, et que nous avons débuté la collecte des résidus alimentaires en octobre dernier. Aussi, depuis juillet 2018 l'Écocentre de Rigaud ouvre ses portes aux petits ICI de Pointe-Fortune (Industries, Commerces et Institutions) qui peuvent maintenant disposer de leurs matériaux de façon écoresponsable. Finalement, dans un souci d'amélioration de notre capacité à répondre à différents sinistres et aléas naturels, la municipalité a commencé des démarches de mise en commun des mesures d'urgences en sécurité civile. Ainsi en collaboration avec la ville de Rigaud et la municipalité de Très-St-Rédempteur un Comité Multimunicipal de Sécurité Civile (CMSC) a été créé.

« *Concitoyens de pointe-Fortune, j'ai envie de travailler avec vous pour créer un milieu de vie qui soit à notre image et qui réponde encore plus à nos attentes.* »

Aussi, des travaux préparatoires en vue de la réfection de la chaussée de la rue Chouinard ont été réalisés grâce à la subvention de 12 000\$ qu'a obtenue le conseil auprès de la députée Lucie Charlebois. Également, les travaux de mise à niveau du Pavillon Pointe-Fortune étant terminés, il trouvera sa véritable vocation en accueillant différentes activités sociales. Les citoyens pourront d'ailleurs le louer. Finalement, le nouveau comité d'embellissement n'a pas chômé avec l'implantation d'une nouvelle plate-bande et l'agrandissement du stationnement du centre communautaire. D'autres subventions ont été demandées et le comité pourra poursuivre ses réalisations au cours des mois à venir.

### **Culture et communication**

Afin de dynamiser notre communauté, un nouveau comité arts et culture a été mis en place. Deux activités ont pu être développées par celui-ci ; le club de lecture de Pointe-Fortune et l'activité d'expression théâtrale. Quant aux outils de communication, nous comprenons le besoin de les actualiser afin de mieux vous informer. C'est pourquoi depuis le début de l'année 2018, une infolettre est envoyée à plusieurs citoyens qui y ont adhéré. Pour ne manquer aucune nouvelle municipale, j'invite tous les citoyens qui ne sont pas encore inscrits à notre liste de diffusion à nous communiquer leur adresse courriel. Et pour conclure cette année en beauté, toujours dans le but d'actualiser et d'optimiser nos communications avec vous, un nouveau bulletin municipal a été réalisé par la firme en communication « Les Manifestes ».

# Vers 2019

Avec la nouvelle année à nos portes, je constate que différents projets me portent et m'énergisent. J'entrevois le futur avec optimisme et ambition. Concitoyens de pointe-Fortune, j'ai envie de travailler avec vous pour créer un milieu de vie qui soit à notre image et qui réponde encore plus à nos attentes. Voici quelques projets qui seront réalisés au cours de l'année 2019:

Afin d'améliorer nos communications et d'être encore plus à l'écoute des citoyens, nous lancerons en début d'année un nouveau site internet actuel, convivial et ergonomique;

Pour créer un milieu de vie agréable et embellir notre municipalité, toute la communauté sera interpellée à participer à une corvée de nettoyage du sentier pédestre;

Le conseil municipal doit adopter un plan de mesures d'urgences pour le 9 novembre 2019, et ainsi, se conformer au Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre. En ce sens, des activités seront tenues pour préparer les citoyens aux sinistres.

En terminant, j'aimerais rappeler que les réunions du Conseil sont l'occasion pour tous les citoyens de s'impliquer, de participer à la vie démocratique de notre municipalité et de poser des questions.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous de joyeuses fêtes et vous invite à participer en grand nombre aux activités municipales.

**François Bélanger,**  
maire



## OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Les heures d'ouverture du bureau municipal sont:  
Lundi au jeudi de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures.

*En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale. Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé du 21 décembre au 1<sup>er</sup> janvier 2019 inclusivement.*

## RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En 2019, les réunions du Conseil se tiendront le premier lundi de chaque mois, à la salle du Conseil du centre communautaire à 19h30 à l'exception des réunions de juillet et septembre qui se tiendront un mardi :

### Calendrier des réunions :

lundi 7 janvier  
lundi 4 février  
lundi 4 mars  
lundi 1<sup>er</sup> avril  
lundi 6 mai  
lundi 3 juin

mardi 2 juillet  
lundi 5 août  
mardi 3 septembre  
lundi 7 octobre  
lundi 4 novembre  
lundi 2 décembre

## PERSONNEL ET ÉLUS MUNICIPAUX

### PERSONNEL

Directeur général et secrétaire-trésorier

**Jean-Charles Filion, poste 2**

Inspectrice et urbanisme/Adjointe administration

**Andréa Chouinard, poste 4**

Adjointe à la direction/comptabilité

**Louise Arcand, poste 3**

### ÉLUS

Maire : François Bélanger

Siège 1 : Claude Trudel

Siège 2 : Marie-France Daoust

Siège 3 : Christiane Berniquez

Siège 4 : Guylaine Charlebois

Siège 5 : Gilles Deschamps

Siège 6 : Kenneth Flack

## SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE

Vous pouvez consulter notre site web au [www.pointefortune.ca](http://www.pointefortune.ca) pour plus d'information et obtenir les formulaires pour tous les permis, voir les ordres du jour des réunions, les procès-verbaux, le plan d'urbanisme et certains règlements.

## ORGANISME SANS BUT LUCRATIF DE LA RÉGION

Hébergement La Passerelle  
450-424-6077

Centre d'archives de V-S  
450-424-5627

Recypro  
(récupération et recyclage de matériel informatique et électronique)  
450-562-7740

Carrefour jeunesse-emploi (16 à 35 ans)  
450-455-3185

Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges  
450-424-9029

Prime-vert (aide financière pour agriculteurs)  
450-427-2000

Magie des mots (Jeunes de 4 et 5 années)  
877-606-1331

### EN CAS DE SITUATION D'URGENCE, OU SINITRE MAJEUR, ÊTES-VOUS PRÊT ?

72 heures, voilà la période pour laquelle vous devez demeurer autonomes. Au cours de cette période, les autorités organisent la prestation des secours et des services nécessaires. Seriez-vous aptes, avec votre famille, de demeurer chez vous, pendant 3 jours, sans service public ou quelconque assistance de votre municipalité ou des Gouvernements?

**Tout bon plan comporte 4 volets, connaissance des risques, articles essentiels, liste coordonnées d'urgence et informations concernant votre assureur.**

Informez-vous sur : [www.pointefortune.ca](http://www.pointefortune.ca)

### TRANSPORT ADAPTÉ

Transport Soleil Inc. offre un transport adapté à toute personne répondant aux critères d'admissibilité. Un formulaire doit être complété par votre médecin de famille.

Transport Soleil Inc.  
450 424-0744  
[www.transportsoleil.qc.ca](http://www.transportsoleil.qc.ca)



En bref...

### SUBVENTION POUR ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES DES JEUNES 2018-2019

Sur présentation d'un reçu officiel, la municipalité remettra un montant maximal de 50,00\$ dollars par enfant ou étudiant par année, en guise de subvention pour une participation à des activités sportives ou culturelles.

Les coûts d'abonnement à la bibliothèque de Rigaud soient admissibles pour toute personne :

- Enfant moins de 13 ans un montant de 10\$ est remboursable.
- 14 ans et plus un montant 30.00\$ dollars est remboursable.
- Abonnement familial un montant 50.00\$ par famille.

### COMITÉ DES LOISIRS

Nous désirons vous remercier pour votre participation en grands nombres à la fête familiale de septembre dernier. Vous êtes intéressés à participer à la vie communautaire de la municipalité ? Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles !

Stéphanie Séguin : 514 952-0652  
[lesloisirsdepointefortune@hotmail.com](mailto:lesloisirsdepointefortune@hotmail.com)



## GUIGNOLÉE 2018

C'est le **1<sup>er</sup> décembre prochain** qu'aura lieu la collecte des denrées non périssables, sur le territoire de Pointe-Fortune, entre 9 et 12h.



### COMITÉ ÂGE D'OR

Je désire souhaiter bienvenue aux membres de l'âge d'or de Pointe-Fortune. Les jeudis soir à 19h, si des gens désirent se joindre à nous dans la joie de vivre pour des parties amicales de dards, de cartes et il y a aussi pour les plus solitaires des casse-têtes, vous êtes les bienvenus.

*Pour plus de détails contactez :*

*Mme Thérèse Coupal  
514-758-3122*

### GAGNANTS DU CONCOURS « FLEURISSONS NOTRE VILLAGE »

1<sup>e</sup> PRIX 250\$ à M. Roger Joly  
2<sup>e</sup> PRIX 150\$ à M Jean Roy,  
3<sup>e</sup> PRIX 100\$ à Mme Christiane Deschamps.

### COURS OFFERTS À POINTE-FORTUNE

Cours offerts au Pavillon situé au 275 Montée Inter-Provinciale à Pointe-Fortune :

#### Zumba, les lundis

Mme Andrée Fournier  
514-318-6901

#### Cours de yoga

Mme Guylaine Charlebois  
450-451-4581

### NOUVELLE PROCÉDURE D'ALARME LORS DE L'OUVERTURE DE PORTES DE L'ÉVACUATEUR CENTRAL AU BARRAGE DE CARILLON

Hydro-Québec nous a informé de la modification de leur procédure d'alarme lors de l'ouverture de portes. Durant la journée, entre 7 h et 22 h, les alarmes sonores seront utilisées.

La nuit, entre 22 h et 7 h, un système visuel avec stroboscope sera utilisé afin de diminuer l'impact sonore pour les résidents adjacents.

Vous pouvez vous consulter le site web suivant :

<http://www.hydroquebec.com/electricite-et-vous/securite-installations-hydrauliques/securite-mesures-de-protection.html>





## Saviez-vous que ?

### ...UN PERMIS OU CERTIFICAT EST REQUIS POUR :

N'importe quel projet de construction ou de rénovation, les installations septiques et les puits, les travaux de déblai/remblai, la coupe d'arbres, l'installation d'une clôture, d'un muret, d'une haie, d'une piscine ou encore d'un ponceau, ...

### ...LES ABRIS TEMPORAIRES

SONT PERMIS ENTRE LE 15 OCTOBRE ET LE 15 AVRIL.

### ...LES CHIENS ET CHATS :

Ne peuvent être laissés en liberté, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de leur gardien.

#### Aussi :

- Un chien doit être tenu en laisse et être accompagné d'une personne raisonnable qui en a le contrôle lorsqu'il quitte ces limites.
- Tout animal qui nuit au bien-être et au repos des résidents, soit par un chant intermittent, un aboiement, un hurlement ou un cri strident constitue une nuisance.
- Tous les propriétaires de chiens et de chats doivent ramasser les excréments
- La licence pour les chiens est renouvelable à chaque année, coût de 15\$ dollars. Maximum permis : 2 chiens par adresse

### ...UNE NUISANCE, C'EST :

- Tout ce qui dérange le voisinage : dommage, empiètement, bruit excessif, odeurs, fumée, déchets, débris, chiens en liberté, jappement de chien, excréments d'animaux,...
- L'utilisation d'appareils sonores, de systèmes de sons, de tondeuses ou tout autre appareil à moteur ou engins de construction est prohibée entre 22 et 7h.
- Aussi, il est interdit, sous peine d'amende, de laisser, de déposer ou de jeter sur un terrain ou dans un cours d'eau des débris et rebuts. La collecte de déchets volumineux se fait chaque premier vendredi du mois et le nouvel écocentre de Rigaud peut vous être utile.

### ...LES PUIITS NÉCESSITENT DE S'EN SOUCIER

Les puits existants devraient être testés deux ou trois fois par an. Pour plus d'information visitez le site Santé Canada :

<http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/well-puits-fra.php>



### **...SUR LES TERRAINS OCCUPÉS PAR UNE HABITATION SONT PERMIS :**

- Un maximum de deux équipements/véhicules récréatifs (bateaux de plaisance, roulotte de plaisance, tente-roulotte ou maison motorisée) dans les cours latérale et arrière.
- N'est pas permis le stationnement de véhicules lourds, de camions citernes, d'autobus de plus de 15 passagers ou de machinerie lourde (à l'intérieur des zones résidentielles).

### **...LE STATIONNEMENT L'HIVER EST RÉGLEMENTÉ**

Nul ne peut stationner ou immobiliser son véhicule routier sur la voie publique entre 0h et 7h du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité (RMH 330, article 7).

### **...VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

Nous désirons vous rappeler que votre fosse septique doit être vidangée une fois tous les deux (2) ans, pour les résidences permanentes et à tous les quatre (4) ans pour les résidences saisonnières. Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q2,r22.

### **...LE BRÛLAGE N'EST PAS PERMIS SANS PERMIS**

Avant d'effectuer des activités de brûlage, il faut aviser le Service de sécurité d'incendie de Rigaud (450 451-0869).

### **... ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES**

Les abris d'auto temporaires sont réglementaires dans la cour avant des habitations durant la période du 15 octobre au 15 avril. Ces abris doivent être de fabrication industrielle et être situés à un minimum de 3m de la bordure de la rue dans la cour avant.

### **...LA HAUTEUR DES HAIES EST LIMITÉE**

En cour avant, la hauteur des haies peut atteindre 4' (1,2m), sauf dans les zones agricoles, où elle est limitée à 6'½ (2m).

### **...ADRESSE CIVIQUE**

Règlement 353-2017, article 5 : « Chaque propriétaire doit s'assurer que le panneau d'identification et le poteau sont bien entretenus, sont en tout temps visibles de la voie publique et ne sont obstrués par aucun arbre,





## COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte sélective (recyclage) a lieu à tous les lundis.

## COLLECTE DES DÉCHETS

Du mois d'octobre au mois d'avril la collecte des déchets a lieu à toutes les deux semaines les mardis.

Les bacs doivent être déposés de la façon suivante:

- déposé(s) après 19h00, la veille de la journée prévue pour la collecte;
- enlevés du bord de la rue au cours du jour même de la collecte;
- à une distance maximum de deux (2) mètres de la rue ou, le cas échéant, le plus près possible du trottoir, sans nuire à la circulation et aux piétons, à une distance de 60cm entre chaque bac.

## COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- la collecte des résidus alimentaires a lieu à tous les mercredis ;
- doit être déposé avant 7 heure le jour de la collecte ;
- enlevés du bord de la rue au cours du jour même de la collecte.

## COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

Ramassés une (1) fois par mois, soit le 1er vendredi du mois.

*Exemple : meubles, électroménagers, matelas, jouets de grande taille, baignoires, chaises de jardin, réservoirs d'eau chaude, et autres objets de grande dimension.*

*Ne sont pas considérés comme des déchets volumineux : les déchets domestiques, tout ce qui est dans un sac, boîte ou contenant à ordures, matériaux de construction, branches, gazon, feuilles mortes, etc.*

## ÉCOCENTRE À RIGAUD

L'Écocentre une solution simple, efficace et sécuritaire pour le dépôt des matières résiduelles (tous ce qui ne fait pas parti des collectes de déchets, sélectives et organiques).

[www.mrcvs.ca/écocentre](http://www.mrcvs.ca/écocentre) ou 450-455-5434.

Tous ensemble, nos efforts serviront à améliorer notre environnement.

32, rue de la Coopérative, Rigaud

Horaire :

1<sup>er</sup> décembre au 31 mars  
Lun-ven : FERMÉ, sam-dim OUVERT 9h à 16h

1<sup>er</sup> avril au 30 novembre :  
Lun-jeu-ven : OUVERT 12h à 17h, mar-mer FERMÉ,  
sam-dim OUVERT 9 à 16



Calendrier des collectes,  
disponible en tout temps :  
[www.pointefortune.ca](http://www.pointefortune.ca)



Informations utiles sur la récupération :  
[www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)



Pour toute questions, communiquer avec nous :  
450-451-5178, poste 0



Municipalité de  
**Pointe-Fortune**